

Gestion des absences, dispenses autorisées et congés extraordinaires



Absences

Marche à suivre :

- a) Les annonces d'absence se font avec l'application Klapp !
- b) Le motif de l'absence doit se faire sur l'application sous « motifs ». Chaque jour d'absence doit être signalé, même si cela dure plusieurs jours.
- c) L'enseignant·e responsable peut exiger un certificat médical ou toute autre attestation et ce, dès le premier jour d'absence.
- d) Au cas où un·e élève ne serait pas présent·e au début des leçons et que son absence n'aurait pas été signalée, l'école le recherchera dans les plus brefs délais.
- e) L'école doit pouvoir atteindre en tout temps un responsable légal de l'enfant. Le numéro de téléphone transmis à l'école doit être valable.

Les élèves ont droit jusqu'à 5 demi-journées de congé par année scolaire sans justification. La demande est à remettre à l'enseignant·e responsable en principe le jour précédent le congé avant midi.

Dès 50 heures d'absence, la CIP sera informée.